



L'arrachage se fait de manière mécanique ou manuelle, afin d'assurer l'élimination totale des espèces.

SACY-LE-GRAND

Les marais entrent en guerre contre les plantes exotiques

Elles sont certes belles, mais aussi envahissantes : myriophylle du Brésil et jussie ont été identifiés. Une campagne d'arrachage est menée.

Myriophylle du Brésil. Un nom sympathique pour une plante qui, transplantée dans un habitat qui n'est pas le sien, l'est beaucoup moins. « Si on ne fait rien, elle finit par former des tapis très denses sur l'eau », explique Jean Rousselot, ingénieur au syndicat mixte des marais de Sacy (SMMS). Elle étouffe tout : il n'y a plus de lumière, plus d'oxygène et donc plus de vie : plus d'insectes, plus de poissons, plus d'amphibiens... La qualité de l'eau s'en ressent également puisqu'elle empêche la dégradation des polluants. « Une véritable menace écologique que le SMMS a prise très au sérieux lorsqu'une station de myriophylle du Brésil a été identifiée dans une propriété des marais. « D'autant plus que de la jussie (NDLR : autre plante aquatique exotique envahissante) était apparue sur une parcelle voisine », poursuit l'ingénieur.

Les premiers travaux ont été engagés en 2012, dans le cadre d'un contrat Natura 2000 porté par le conservatoire d'espaces naturels de Picardie. « Nous avons commencé sur le myriophylle par un arrachage mécanique, compte tenu de l'ampleur de la tâche. Pour la jussie en revanche, nous avons procédé manuellement, car les plants étaient moins nom-

breux. L'année suivante, nous avons continué avec de l'arrachage manuel pour les deux. » 3,4 m³ de jussie ont ainsi été enlevés en 2012. « Pour le myriophylle, c'est plus difficile à dire car nous avons enlevé de la terre en même temps ».

Introduites en France pour l'agrément des bassins

En 2013, ce sont encore 1,9 m³ de chacune de ces plantes qui ont été arrachées. « Et cette année, nous allons de nouveau procéder à un arrachage manuel en deux fois. » L'opération, d'un coût total de 44 000 euros (financé à parts égales par l'État et l'Union européenne), a également impliqué la pose de barrages filtrants et de clôtures afin d'éviter la dissémination des plantes. « Il fallait notamment empêcher les bovins qui pâturent dans les marais de s'approcher de ces zones car ils risquaient ensuite de transporter des boutures sur leurs sabots. »

Car myriophylle comme jussie sont du genre tenace. « Un morceau d'1cm suffit à coloniser un endroit. Et ce sans aucune intervention humaine, puisque ce morceau peut être transporté par un animal, comme un canard par exemple. » Introduites en France pour agrémenter bassins et aquariums, ces deux plantes se sont

À SAVOIR

Préserver et restaurer les marais

► **Le Syndicat Mixte des Marais de Sacy** a été créé en 2010. Il est composé des communes de Cinqueux, Labruyère, Les Ageux, Monceaux, Rosoy, Sacy-le-Grand et Saint-Martin-Longueau, et du Conseil général.

► **Sa mission principale** est la préservation et la restauration des marais, via la gestion de l'eau et des habitats.

► **Depuis 2009**, il gère la mise en œuvre de la charte et des contrats Natura 2000 sur le site, avec l'aide du Conservatoire d'Espaces Naturels.

ensuite répandues de manière accidentelle ou volontaire dans les milieux naturels, se révélant rapidement dangereuses pour la faune et la flore locales. « La commercialisation de la jussie est d'ailleurs désormais interdite en France. »

Afin de s'assurer qu'aucune plante n'a échappé à l'arrachage, une veille sera assurée sur le site pendant au moins dix ans. « Il faut être très minutieux car si on laisse la moindre racine, la plante repart », termine Jean Rousselot, en appelant les propriétaires de parcelles à la plus grande vigilance : « Il est primordial d'agir rapidement lorsque des plantes exotiques envahissantes sont repérées. Qu'ils n'hésitent pas, en cas de doute, à prendre contact avec nous. »

Des plantes, mais aussi des animaux

Quelques espèces d'animaux exotiques sont également apparues. C'est le cas de la perche soleil, qui mange les œufs des autres poissons, de l'écrevisse américaine, qui dévore les petits poissons, et du ragondin qui, outre les dommages qu'il cause aux berges, peut également être porteur de la leptospirose.